

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 24 JUILLET 2017

À 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET, Émilie NAVARRO, Séverine BRESSAND. Mrs Guy PATUREL, François REVERDY, Jean-Claude CLERC, Anthony PONTIUS et Richard DEVOY.

Excusés : Mme Agnès MATHIOT (pouvoir à M. Richard DEVOY). M. Marc JUILLARD (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN)

Date de convocation du conseil municipal : 11 juillet 2017

Madame Carole BUFFET a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve, le compte-rendu de la séance précédente.

Sachant qu'il n'est pas prévu de réunion au cours du mois d'août et compte tenu de l'arrivée de quelques dossiers supplémentaires, M. le Maire demande à ce qu'il soit rajouté à l'ordre du jour de la présente séance les points suivants :

- Une demande de droit de préemption urbain (propriété YUNTA à Turgon),
- Approbation de la convention avec le Conseil Départemental pour les aménagements sécuritaires du hameau de Rossettes,
- Approbation de l'avenant N° 1 concernant la tranche ferme du marché de travaux de sécurisation à La Ruaz,
- Nouveau règlement départemental établi par les services d'Incendie et de Secours,
- Recherche de local par une personne exerçant l'activité de sophrologue.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'ajout de ces questions.

URBANISME :

Demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Déclarations préalables :

Une déclaration préalable (N° 20/2017) présentée par M. PUIPIER Christophe concernant la construction d'une piscine en béton de 8 m x 4 m 50 sur la parcelle cadastrée section E n° 1058 située 225, route du Grand Roset – Non opposition par arrêté du 29 juin 2017 – Zone Ad du PLU.

Une déclaration préalable (N° 21/2017) formulée par M. DROUILLEAU Alain pour le rehaussement d'un mur de clôture existant – Parcelles C 1002 et 1003 – 171, chemin des Charbonnières – Non opposition par arrêté du 30 juin 2017 – Zone Ub du PLU.

Une déclaration préalable (N° 22/2017) déposée par M. DONVAL Baptiste pour la création d'une clôture et la pose d'un portail – Parcelles E n° 1127 et 1129 – Chemin du Lavoir au hameau du Roset – Dossier enregistré ce jour et transmis pour traitement au service ADS de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG-en-BRESSE.

Concernant la déclaration préalable (N° 17/2017) déposée par Mlle GALLET Mélanie pour la mise en place d'une clôture autour de la propriété cadastrée section B n° 2173-705-706 et 707 située 130, rue de la Chansonne au village – Zone Ua du PLU – Un arrêté de non opposition a également été édité puisque l'obstacle concernant l'implantation d'un portail sur les plans fournis a été réglé.

Certificat d'urbanisme :

Une demande de certificat d'urbanisme de simple information formulée par Maître DARONNAT concernant la parcelle B n° 835 située Sous Trottet à DRUILLAT (parcelle en cours de mutation) – Zone Ne du PLU

Demandes de permis de construire :

Des permis de construire ont été traités et délivrés à :

- M. et Mme CHARBONNEL Gilles pour la construction d'une piscine et d'un local technique – Route du Cruix au village,

- M. et Mme BENETTI Arnaud pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle X n° 81 située route des Combes aux Basses Rossettes.

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne pas recourir à l'usage du droit de préemption urbain dans le cadre des dossiers suivants :

- Cession de la propriété bâtie cadastrée section A n° 924, pour une superficie totale de 423 m², située 457, chemin du Mont à Turgon – Propriété appartenant à Mme MARTIN Henriette veuve BULLIOD (dossier présenté par Maître Émilie BAILLY-JACQUEMET, notaire à PONT D'AIN).

- Vente de la parcelle E 1022 située Le Grand Roset (superficie 240 m²) – Propriété actuellement des conjoints CHANEL (demande formulée par Maîtres Jean-Michel MATHIEU et Nicolas PONS notaires à VAL-REVERMONT).

- Projet de mutation de la propriété bâtie cadastrée section A n° 1759 (Superficie : 1886 m²) appartenant à M. et Mme YUNTA Manuel, située 194, rue St Vincent au hameau de Turgon (demande adressée par Maître Antoine SCHERMESSE-SCHOFF, notaire à VILLARS LES DOMBES).

VOIRIE :

► AMENAGEMENTS A ROSSETTES :

Le point est fait sur ce dossier.

L'entreprise COLAS ne débiterait les travaux que le 11 ou le 18 septembre 2017.

Un courrier lui sera adressé pour lui rappeler son engagement quant à l'achèvement de ce programme avant l'intervention du Conseil Départemental prévue durant les vacances de la Toussaint, pour le revêtement.

Les élus souhaitent également que le bureau d'étude et l'entreprise fournissent un chiffrage précis, avant le début des travaux, prenant en compte les modifications apportées au projet initial en fonction des nouvelles exigences réglementaires (travaux ADAP) et des demandes formulées par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental a émis un avis favorable sur le projet et a envoyé, ce 17 juillet dernier, une convention similaire à celle déjà signée pour le hameau de La Ruaz, que le Conseil Municipal, par délibération, approuve à l'unanimité des présents et représentés.

► **AMENAGEMENTS A LA RUAZ :**

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer l'avenant N° 1 – Tranche ferme – pour les travaux réalisés au hameau de La Ruaz pour une dépense supplémentaire de 2 528.66 € T.T.C.

Il sera cependant précisé à l'entreprise et au bureau d'études que la commune demeure dans l'attente du document formalisant la réception de travaux et ne soldera ce marché qu'à réception de cet acte.

Le Conseil Départemental sera interrogé concernant l'absence de ligne blanche au milieu de la route dans la traversée du hameau de La Ruaz et l'aménagement du virage prévu à l'entrée du hameau non réalisé à ce jour.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE :

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée par 14 voix pour et 1 abstention, décide que le programme d'investissement de voirie pour cette année 2017 comprendra les travaux suivants :

1 – Route du Cruix pour un montant H.T. de	1 440.00 €,
2 – Route du Chêne Clair – option 2 pour la somme H.T. de	28 295.00 €,
3 – Local technique pour une dépense H.T. de	1 320.00 €,
Soit un montant global H.T. de	31 055.00 €,
Et T.T.C. de	37 2660.00 €.

Le Maire est autorisé à signer la commande correspondante avec l'entreprise SOCAFL de PONT DE VEYLE.

► **AMELIORATION DE LA SECURITE :**

Il est envisagé d'installer un miroir pour faciliter la sortie du parking de l'école, ainsi que d'une voie débouchant sur la route de la Chapelle (près de la propriété de Mme Odile BRUNET) et Route du Chêne Clair au Roset.

La commission voirie étudiera préalablement la nécessité ou non de ces installations.

► **ENTRETIEN DE FOSSE :**

Il est signalé qu'un fossé serait à nettoyer route de Poncin au hameau des Basses Rosettes.

LOGEMENT COMMUNAL AU-DESSUS DE LA MAIRIE :

Il est rappelé que ce logement sera libre à compter du 19 août prochain. Une annonce est publiée sur le bon coin pour sa remise en location.

Les personnes intéressées sont invitées à présenter leur candidature auprès de la mairie (loyer mensuel : 490.00 €).

ECOLE :

Réforme des rythmes scolaires :

L'inspection Académique a donné son accord pour le retour à une semaine de 4 jours pour l'école de DRUILLAT et le conseil départemental en charge des transports scolaires a également émis un avis favorable.

En conséquence, toutes les démarches nécessaires ont été accomplies très rapidement : rencontre avec les agents pour discussion relative aux nouveaux postes, contact avec la société en charge du nettoyage des locaux, informations aux parents...

Dérogation à la carte scolaire :

Une nouvelle demande de dérogation à la carte scolaire, présentée par M. MERILLIER et Mme KERZAZI domiciliés à PONT D'AIN, est arrivée en ce début du mois de juillet.

Le Conseil Municipal par délibération, et compte tenu des avis favorables de M. le Maire de PONT D'AIN et de M. Mickaël FLOQUET, directeur du groupe scolaire, accepte la scolarisation de Mathis MERILLER, à compter de la rentrée de septembre prochain.

PERSONNEL COMMUNAL :

Suite au retour à la semaine de 4 jours à compter de cette rentrée de septembre 2017, des mouvements doivent intervenir au sein du personnel communal.

Mmes Sandrine VEY et Christelle LAFONT avaient accepté une augmentation de leur temps de travail lors de la mise en place des TAP puisqu'elles intervenaient le mercredi matin.

Il était donc nécessaire de revoir leur poste et il leur a été proposé (suivant la réglementation en vigueur) : soit un retour à leurs anciens horaires, soit le maintien avec le remplacement du mercredi matin par des heures de ménage.

Mme Sandrine VEY a fait le choix d'un retour à son ancien horaire (19 h 00 mensualisés).

Mme Christelle LAFONT accepte une légère diminution de son temps de travail mais souhaite demeurer au régime de la CNRACL. Pour ce faire, elle doit réaliser au moins 28 h 00 hebdomadaires.

Elle effectuera donc 2 h 30 de ménage par semaine dans la classe maternelle (90 h 00 annuels + ménage de vacances scolaires) et son nouveau poste s'établira sur la base de 28.06 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, procède à la modification du tableau des emplois permanents en fonction des modifications énoncés ci-dessus.

Il est par ailleurs nécessaire de créer un nouveau poste avec un horaire hebdomadaire annualisé de 7.16/35^{ème} dont les missions seront les suivantes :

- service à la cantine des petits (compte tenu de leur nombre très important chaque année),

- surveillance des maternelles dans la cour avant leur sieste ou leur retour en classe et remplacement de l'ATSEM à la sieste pendant sa pause méridienne de 13 h 15 à 13 h 45.

Les horaires de ce poste seront les suivants : 11 h 30 – 13 h 45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ont candidaté : Mmes Alexandra DUPUY et Catherine FLACK qui intervenaient déjà dans le cadre des TAP et dont les postes sont donc supprimés.

Dans un premier temps, il est proposé de créer un ou deux postes dans le tableau des emplois permanents mais pour se garantir d'éventuels nouveaux changements, il(s) serai(en)t pourvu(s) sur la base de contrat(s) à durée déterminée (poste(s) créé(s) mais non pourvu(s) par un (ou des) fonctionnaires) pour une durée de un an, renouvelable un an.

En effet, il sera proposé à Mmes Alexandre DUPUY et Catherine FLACK d'intervenir deux jours par semaine chacune.

Le tableau des emplois permanents sera adapté en fonction des réponses obtenues.

STAGIAIRE :

Le Conseil Municipal accepterait éventuellement d'accueillir Mlle Lisa CHAVANEL, scolarisée au Lycée de Saint Sorlin, pour une période de stage du 30 octobre au 24 novembre 2017 sous réserve qu'elle puisse intervenir dans les différents services communaux, y compris notamment périscolaires (cantine, garderie).

ONF :

Les services de l'ONF proposent un programme de coupes pour la campagne 2018 que le conseil municipal approuve, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Sont désignés garants de coupe : Mrs François REVERDY, Jérôme CONTION, Serge BRUN et Hervé CHAVANEL.

NOUVEAU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS :

Le Maire présente les grandes lignes de ce document qui nécessitera la rédaction d'un arrêté municipal.

La commune réfléchira également au mode de gestion des bornes incendie, le recours à un contrat de maintenance n'étant pas nécessairement obligatoire et cette mission pouvant éventuellement être accomplie par les agents communaux.

Enfin, une visite de l'ensemble du territoire communal avec les services du SDIS est toujours envisagée afin de vérifier et éventuellement d'améliorer la défense incendie.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE PROPOSEE PAR LE SIEA :

Après avoir étudié totalement le dossier, il s'est avéré que la commune n'était pas concernée par la proposition du SIEA.

Les abonnements devaient être de plus de 36 kva et à des tarifs spécifiques.

Aucun contrat communal ne répondait à ces critères.

Cependant, suite à un entretien téléphonique avec cette instance, il apparaît qu'il serait préférable d'adopter la délibération proposée de façon à ce que, si la situation communale venait à évoluer, elle puisse profiter de ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide donc de son adhésion à ce groupement de commandes.

Des pannes d'éclairage public, dont certaines ont déjà été signalées, seront ré-insérées sur le site prévu à cet effet pour demande d'intervention.

Un bilan financier serait souhaité pour connaître l'impact de l'extinction nocturne sur la dépense énergétique.

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

- La commission bâtiments :

Toutes les commandes pour les travaux ADAP (rampes, boucle magnétique, kit de cheminement...), signalétique, le remplacement d'une fenêtre de toit dans le logement de M. et Mme MERLE ont été passées.

La réfection du parquet de la salle polyvalente a été réalisée au cours de ce mois de juillet.

Un devis sera demandé pour la réfection du portail de l'ancienne école de filles.

- La commission « Communication » :

A – BLASON :

125 personnes ont participé à la consultation lancée pour le choix du futur blason. La version ayant recueilli le nombre de vote le plus important (41 voix) est la proposition D (se reporter au dernier DRUILLAT INFO).

B – BULLETIN MUNICIPAL ET REUNIONS DE HAMEAUX :

Une réunion est d'ores et déjà programmée pour le mardi 5 septembre 2017 à 20 h 00 avec, à l'ordre du jour, la préparation du bulletin municipal, la programmation des réunions de hameaux...

Les associations sont invitées à préparer leurs articles annuels. Le dernier délai pour leur remise est fixé au 3 novembre 2017.

Aucune dérogation à cette date ne sera accordée car impactant ensuite la production, l'édition et donc la distribution du document final.

PLAN DE DESHERBAGE :

La restitution intermédiaire du plan de désherbage a eu lieu le 21 juin dernier.

Mmes Raphaële BERNARDINIS et Karine DOPONT ; et les agents communaux étaient présents à cette séance dont un bref compte-rendu est délivré.

Une rencontre est envisagée avec les agents techniques pour débattre de cette question en attendant les préconisations finales du bureau en charge de cette étude.

ARCHIVAGE :

Le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant de 3 950.00 € à la commune pour la mission d'archivage programmée au budget primitif de cette année 2017.

CCAS :

Suite aux démissions enregistrées dernièrement, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Séverine BRESSAND accepte de l'intégrer en tant que déléguée du Conseil Municipal et il sera demandé à M. Michel GIVRE s'il poursuivrait sa mission en tant que délégué extérieur.

Lorsque sa réponse aura été obtenue, il sera procédé à la nouvelle composition officielle du CCAS.

INTERVENTION D'UNE SOPHROLOGUE A DRUILLAT :

Il est fait part de la demande formulée par une personne exerçant une activité de sophrologue en recherche d'un local pour organiser des séances collectives hebdomadaires.

La location d'une salle de l'ancienne garderie sera proposée à un tarif envisagé entre 40 et 50 € mensuels.

En cas de réponse positive, un contrat de location sera rédigé et soumis à l'aval du conseil municipal.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Un résumé de la réunion du conseil communautaire du 10 juillet dernier est délivré. Il est confirmé que la Communauté d'Agglomération prendra bien à sa charge le versement du FPIC pour cette année 2017.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le lundi 25 septembre 2017 à 20 h 00.